



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 45

PREMIÈRE SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture des projets de loi 301 et 209.

M. CALDWELL propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 301 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Young Men's Christian Association of Brandon »/The Young Men's Christian Association of Brandon Incorporation Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

MM. CALDWELL et HELWER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 209 — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif (périodes de restriction imposées aux hauts fonctionnaires indépendants)/The Legislative Assembly and Executive Council Conflict of Interest Amendment Act (Cooling-Off Periods Related to Independent Officers).*

Il s'élève un débat.

M. GOERTZEN, M. le ministre CHOMIAK, M. SCHULER, M. le ministre SWAN et M. CULLEN interviennent. M. le ministre ASHTON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée par intérim annonce que la proposition portant sur le transport actif sera examinée le mardi 12 juin 2012.

---

M<sup>me</sup> CROTHERS présente la proposition suivante :

Proposition n<sup>o</sup> 10 : Prévention de l'intimidation

Attendu :

que le gouvernement provincial s'engage à avoir des écoles sûres et accueillantes où tous les élèves peuvent recevoir une éducation de qualité et bénéficier d'un bon départ dans la vie;

que l'intimidation se produit dans plusieurs contextes, notamment à l'école, à la maison, dans la collectivité et en ligne;

que l'intimidation est un comportement inacceptable qui blesse les particuliers, les familles et les collectivités;

que tous les Manitobains partagent une part de responsabilité dans la prévention de l'intimidation et de la promotion d'un milieu sain et sécuritaire pour les enfants, les jeunes et les adultes;

qu'en 2004, le gouvernement provincial a adopté la Charte de sécurité à l'école, laquelle oblige les divisions scolaires à se doter de politiques scolaires, de codes de conduite à l'intention des élèves ainsi que de protocoles visant à faire face aux problèmes liés à l'intimidation, à la cyberintimidation, à la discrimination ainsi qu'aux comportements irrespectueux;

que le gouvernement provincial fournit des fonds de fonctionnement à Sécurité à l'école Manitoba, un projet de partenariat qui préconise une approche positive et proactive menant à des écoles et des collectivités sûres et accueillantes;

qu'en 2011, l'Assemblée législative du Manitoba a adopté le projet de loi 28, la *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (obligation de faire rapport des cas d'intimidation et des préjudices subis)*, lequel oblige le personnel des écoles à dénoncer les cas d'intimidation ou tout autre comportement inacceptable au directeur et, si ce dernier croit que l'étudiant a subi un préjudice, à en aviser les parents ou les tuteurs;

que la manière la plus efficace d'aborder l'intimidation est d'adopter une approche holistique et d'inclure tous les membres de la collectivité qui interagissent avec les élèves en tant que leaders;

que le Manitoba est la première province au Canada à offrir gratuitement à toutes les divisions scolaires le programme de formation en ligne intitulé *Respect à l'école* de Sheldon Kennedy;

que ce programme aide les adultes qui travaillent avec des élèves en milieu scolaire à mieux comprendre et répondre aux cas d'intimidation, d'abus, de harcèlement et de négligence,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à continuer de veiller à ce que les écoles soient des endroits où les élèves se sentent valorisés, respectés et en sécurité.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> CROTHERS, M. FRIESEN, M<sup>me</sup> WIGHT, M. EWASKO, M<sup>me</sup> la ministre ALLAN et M. CULLEN interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

### TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé veille prioritairement à ce que de nouveaux foyers de soins personnels et de nouvelles places de soins de longue durée soient disponibles dans la ville de Steinbach. (R. Laihg, C. Schultz, E. Plett et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage la construction d'une annexe au Ashern Personal Care Home afin de répondre aux besoins croissants d'hébergement dans la collectivité. (R. Geisler, A. McMullin, M. Budze et autres)

---

M. NEVAKSHONOFF, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le premier rapport du Comité :

#### Réunion :

Le Comité s'est réuni le 4 juin 2012.

#### Questions à l'étude :

- Projet de loi 12 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (travaux et réparations concernant les véhicules automobiles)/The Consumer Protection Amendment Act (Motor Vehicle Work and Repairs);*
- projet de loi 13 — *Loi sur les emplois dans le domaine de l'énergie renouvelable/The Renewable Energy Jobs Act;*
- projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (amélioration des dispositions d'application)/The Consumer Protection Amendment Act (Improved Enforcement and Administration);*
- projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act;*
- projet de loi 26 — *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (matériels d'équipement aéronautiques)/The International Interests in Mobile Equipment Act (Aircraft Equipment);*
- projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act.*

#### Composition du Comité :

- M. le ministre BJORNSON;
- M. CHOMIAK;

- M<sup>me</sup> DRIEDGER;
- M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO;
- M. MARCELINO;
- M<sup>me</sup> MITCHELSON;
- M. NEVAKSHONOFF;
- M. PETERSEN;
- M. le ministre RONDEAU;
- M. SMOOK;
- M. WISHART.

Le Comité a élu :

- M. NEVAKSHONOFF à la présidence;
- M. PETERSEN à la vice-présidence.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu les trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act* :

Will Cooke	Société canadienne du cancer
Ronald Guse	Association pharmaceutique du Manitoba
Murray Gibson	Manitoba Tobacco Reduction Alliance Inc. (MANTRA)

Le Comité a entendu les deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act* :

Marianne Cerilli	West Central Women's Resource Centre
Gordon McIntyre	The Winnipeg Rental Network

**Exposé écrit :**

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 26 — *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (matériels d'équipement aéronautiques)/The International Interests in Mobile Equipment Act (Aircraft Equipment)* :

Josh Weinstein	Association du Barreau du Manitoba
----------------	------------------------------------

**Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

(N<sup>o</sup> 12) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (travaux et réparations concernant les véhicules automobiles)/The Consumer Protection Amendment Act (Motor Vehicle Work and Repairs)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 13) — *Loi sur les emplois dans le domaine de l'énergie renouvelable/The Renewable Energy Jobs Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 16) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (amélioration des dispositions d'application)/The Consumer Protection Amendment Act (Improved Enforcement and Administration)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 17) — *Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs/The Non-Smokers Health Protection Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 26) — *Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (matériels d'équipement aéronautiques)/The International Interests in Mobile Equipment Act (Aircraft Equipment)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 28) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. NEVAKSHONOFF, le rapport du Comité est déposé.

---

M. ALTEMEYER, *président du Comité permanent des ressources humaines*, présente le premier rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 4 juin 2012, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- Projet de loi 4 — *Loi sur les personnes disparues/The Missing Persons Act*;
- projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (utilisation communautaire des écoles)/The Public Schools Amendment Act (Community Use of Schools)*;
- projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement (confiscation administrative et modifications diverses)/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act (Administrative Forfeiture and Miscellaneous Amendments)*;

- projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*;
- projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Amendment Act*;
- projet de loi 19 — *Loi sur l'utilisation d'animaux dans le cadre d'activités illégales/The Use of Animals to Shield Unlawful Activities Act*;
- projet de loi 22 — *Loi modifiant le Code de la route (extension du programme de verrouillage du système de démarrage)/The Highway Traffic Amendment Act (Extension of Ignition-Interlock Program)*;
- projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées et la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Regulated Health Professions Amendment and Personal Health Information Amendment Act*;
- projet de loi 36 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*.

**Composition du Comité :**

- M<sup>me</sup> la ministre ALLAN;
- M. ALTEMEYER;
- M<sup>me</sup> CROTHERS;
- M. CULLEN;
- M. FRIESEN;
- M. GAUDREAU;
- M. GOERTZEN;
- M<sup>me</sup> la ministre OSWALD;
- M. SARAN;
- M. le ministre SWAN;
- M<sup>me</sup> TAILLIEU.

Le Comité a élu :

- M. ALTEMEYER à la présidence;
- M. GAUDREAU à la vice-présidence.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées et la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Regulated Health Professions Amendment and Personal Health Information Amendment Act* :

D<sup>r</sup> William Pope

Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba

Le Comité a entendu les six exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 36 — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act* :

Ken Mandzuik	Association du Barreau du Manitoba
Albert McLeod, codirecteur	Two-Spirited People of Manitoba Inc.
Ro Mills	Particulier
Kim Hunter	Institute for Women's and Gender Studies, Université de Winnipeg
Roewan Crowe et Jarvis Brownlie (avec le consentement du Comité)	Particuliers
Jodie Layne	Hollaback! Winnipeg

**Exposé écrit :**

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (utilisation communautaire des écoles)/The Public Schools Amendment Act (Community Use of Schools)* :

Doug Dobrowolski	Association des municipalités du Manitoba
------------------	---

**Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

**(N° 4)** — *Loi sur les personnes disparues/The Missing Persons Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 9)** — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (utilisation communautaire des écoles)/The Public Schools Amendment Act (Community Use of Schools)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 11)** — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement (confiscation administrative et modifications diverses)/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act (Administrative Forfeiture and Miscellaneous Amendments)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 14)** — *Loi modifiant la Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 15)** — *Loi modifiant la Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 19)** — *Loi sur l'utilisation d'animaux dans le cadre d'activités illégales/The Use of Animals to Shield Unlawful Activities Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 22) — *Loi modifiant le Code de la route (extension du programme de verrouillage du système de démarrage)/The Highway Traffic Amendment Act (Extension of Ignition-Interlock Program)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 30) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées et la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Regulated Health Professions Amendment and Personal Health Information Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 36) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. ALTEMEYER, le rapport du Comité est déposé.

---

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande à la ministre de l'Immigration et des Affaires multiculturelles, qui a utilisé les termes « Madam FIPPA », de se rétracter.

M<sup>me</sup> la ministre MELNICK se rétracte.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> ROWAT, M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO ainsi que MM. GRAYDON, WHITEHEAD et MAGUIRE font des déclarations de député.

---

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. BRIESE formule un grief.

---

M<sup>me</sup> la ministre SELBY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 2 — *Loi sur la protection de l'accessibilité aux études universitaires (modification de la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire)/The Protecting Affordability for University Students Act (Council on Post-Secondary Education Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* SELBY ainsi que MM. EWASKO, GERRARD et HELWER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

L'Assemblée convient à l'unanimité de renoncer au préavis de 48 heures requis pour entreprendre l'examen du projet de loi 2 en comité.

---

M. le *ministre* SWAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 38 — *Loi corrective de 2012/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2012*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SWAN intervient. Sur la motion de M<sup>me</sup> TAILLIEU, le débat est ajourné.

---

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 25 — *Loi sur les eaux souterraines et les puits et modifications connexes/The Groundwater and Water Well and Related Amendments Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. WISHART, EICHLER, MAGUIRE, CULLEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 25.

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 61)

---

**Mardi 5 juin 2012**

---

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID